

Le Collège offre un éventail de concentrations pour poursuivre les orientations de son projet éducatif et répondre aux besoins de ses élèves. Cependant, la diversité des options ne doit pas entraîner la multiplication des groupes-classes. Des règles sont établies pour respecter le plus possible les premiers choix et éviter les coûts inhérents à l'ouverture de groupes comportant un nombre insuffisant d'élèves. Les élèves devront compléter leurs choix sur le formulaire qui leur sera remis en février en échange du formulaire de réinscription au Collège de Champigny déjà remis.

- La priorité tient compte du moment de la validation de l'inscription de l'élève par le parent sur le pluriportail et des critères d'admission propres à chaque programme.
- Le nombre d'options est établi en fonction du nombre d'élèves inscrits. Il faut normalement un minimum d'élèves pour qu'une option ou une concentration puisse être offerte.

Programme général d'études	
Collège de Champigny	
	Périodes / cycle
Français	6
Anglais (régulier, enrichi ou ELA)	4
Mathématique	6
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Culture, société et technique</li> <li>• Sciences naturelles</li> </ul>	
Monde contemporain et éducation financière	4
Éthique et culture religieuse	2
Titulariat / bibliothèque	1
Éducation physique	2
Choix entre :	3
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arts plastiques</li> <li>• Art dramatique</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Danse (frais additionnels de 500 \$)*</li> <li>• Musique (frais additionnels de 550 \$)*</li> </ul>	4
Un choix de cours par bloc :	4
<p><b><u>Bloc 1</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chimie (cours préalable aux sc. de la nature au collégial)</li> <li>• Découvre le chef en toi ! (frais additionnels de 575 \$)</li> <li>• Géographie</li> </ul>	
<p><b><u>Bloc 2</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Histoire</li> <li>• Sports (frais additionnels de 650 \$)</li> <li>• Physique (cours préalable aux sc. de la nature au collégial)</li> </ul>	4
Total	36

\* Suivi par le titulaire en dehors de la grille-horaire.